



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Stratégie durabilité des établissements subventionnés 2026-2029



Sommaire

Résumé	3
Mise en œuvre	4
Financement	4
1. Introduction	5
Contexte cantonal	6
2. Etat des lieux et phase test	8
Méthodologie	8
Projets et programmes pilotes	9
Principaux constats	10
3. Vision et domaines d’actions	12
Vision	12
Domaines d’action et objectifs	13
Bâtiments et Énergie	14
Mobilité	15
Achats et gestion durables des cycles de matériaux	16
Alimentation durable	17
Sobriété numérique	18
Exemplarité	19
Accompagnement	20
4. Mise en œuvre	21
Gouvernance	21
Catalogue d’actions et monitoring	21
Financement	21
Evaluation et communication	21
5. Références documentaires	22
6. Catalogue d’actions	22



Résumé

Contexte

La Suisse, et par extension le canton du Valais, s’est engagée à atteindre des objectifs de développement durable conformément à l’Agenda 2030 des Nations Unies. Le développement durable est un but constitutionnel en Suisse, exigeant un équilibre entre la nature et son utilisation par l’être humain. Le canton du Valais a adopté son propre Agenda 2030 en 2018, visant à créer un territoire durable, équitable et solidaire.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) souhaite étendre cette dynamique au secteur paraétatique qui inclut 55 établissements médico-sociaux (EMS), 5 centres médico-sociaux (CMS), 19 institutions pour le handicap adulte ainsi que l’Hôpital du Valais (HVS). La stratégie présentée ci-dessous, conçue avec le concours du Département des finances et de l’énergie (DFE) par l’appui et l’expertise de la déléguée à la durabilité et de son équipe, vise à les encourager dans l’adoption de pratiques durables dans des visées d’adaptation au changement climatique et de réduction de leur empreinte carbone.

La stratégie prend appui sur un état des lieux mené en 2024 avec quinze institutions volontaires. Celui-ci a permis de repérer les bonnes pratiques ainsi que les enjeux et besoins, de tester des outils, de récolter des données et d’expérimenter des programmes pilotes. Un workshop a été organisé le 6 novembre 2024 durant lequel l’esquisse d’une stratégie a pu être présentée et challengée ; il a également permis de prioriser les orientations et d’aboutir à la présente stratégie.

Vision et objectifs

La vision stratégique est de rendre les institutions socio-sanitaires valaisannes efficaces, résilientes et motrices de la réduction de l’empreinte écologique. Les principes directeurs incluent la prévention et la précaution, la justice sociale, et la participation et coopération de tous les acteurs du territoire cantonal.



Domaines et catalogue d’actions

La stratégie se décline en cinq domaines d’action thématiques et deux domaines transversaux matérialisés par un catalogue d’actions présenté en dernière page :

- Bâtiments et Énergie : réduire l’empreinte carbone et la consommation énergétique des bâtiments par des rénovations énergétiques, l’augmentation de la production d’énergies renouvelables, et l’adaptation des infrastructures.
- Mobilité : définir et appliquer un plan de mobilité visant à optimiser les trajets professionnels et pendulaires, favoriser les mobilités à faibles émissions, et mutualiser l’acquisition et la maintenance de voitures et de vélos électriques.
- Achats et Gestion durables des cycles de matériaux : appliquer le principe des 5R (refuser, réduire, réutiliser, recycler, revaloriser/éliminer) et établir une charte d’achats durables intégrant les dimensions sociales et environnementales.
- Alimentation durable : définir et appliquer une politique alimentaire durable favorisant les produits sains, locaux et de saison, et limitant les pertes et les déchets d’emballages.
- Sobriété numérique : limiter l’augmentation des équipements numériques et leur usage excessif, centraliser les serveurs, optimiser le stockage et la transmission des données, et sensibiliser les utilisateurs aux gestes numériques responsables.
- Exemplarité : devenir un catalyseur de changement durable par le déploiement d’un processus d’amélioration continue en matière de durabilité et l’implication active des parties prenantes.
- Accompagnement : accompagner la transition des institutions par des formations, des sensibilisations, des mutualisations et des partages de pratiques, et mettre en place un réseau durabilité pour fédérer les efforts et partager les ressources.

Mise en œuvre

La gouvernance s'appuie sur 3 niveaux : le politique (assuré par le Conseil d'État), le stratégique (composé du COPIL et piloté par l'État-major du DSSC) et l'opérationnel (garanti par les directions et les référents des institutions et par l'ensemble de leurs personnels).

Les étapes clefs de la mise en œuvre incluent :

- 2024-2025 : Phase préparatoire avec établissement d'un état des lieux initial et d'une esquisse de stratégie.
- Août-septembre 2025 : Mise en consultation de la stratégie auprès des établissements subventionnés.
- Fin 2025 : Adaptation de la stratégie et validation par le Conseil d'État.
- Janvier 2026 : Entrée en vigueur de la stratégie et de son plan d'action pluriannuel 2026-2029.
- Premier semestre 2029 : Évaluation de la stratégie et actualisation.

Financement

Les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés ne peuvent être articulés qu'en termes approximatifs à ce stade. Le financement des mesures sera assuré par : le budget de fonctionnement de l'État-major du DSSC et de ses services, l'Agenda 2030 (notamment via l'appel à projets à destination des communes), les mesures sectorielles portées par les autres départements et services cantonaux. S'y ajoutent d'éventuelles aides de la Confédération via les programmes d'impulsion prévus par la Loi fédérale sur le Climat.

Un montant à hauteur de CHF 500'000.- a été réservé sur 2025 et 2026 par le DSSC (2x Fr. 200'000.-) et le DFE (budget de la déléguée à la durabilité 2x Fr. 50'000.-).

Parallèlement à cette démarche, comme indiqué dans sa décision du 4 juin 2025, le Conseil d'Etat va élaborer une stratégie à long terme pour le financement des conséquences du changement climatique basée sur les 3 piliers suivants : prévention, anticipation et rétablissement. Une partie des moyens pourrait être allouée aux mesures du catalogue d'action de la présente stratégie.



1. Introduction

En Suisse, le développement durable (ou « durabilité ») est un but constitutionnel qui exige de la Confédération et des cantons d'œuvrer « à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain. » (art. 73 Cst.). Mises en œuvre sous la forme de stratégies pour le développement durable, ces prescriptions constitutionnelles visent à rendre possible la satisfaction des besoins essentiels de toutes les personnes et assure une bonne qualité de vie partout dans le monde, aujourd'hui et à l'avenir. Les trois dimensions (responsabilité écologique, solidarité sociale et efficacité économique) sont prises en compte de manière équivalente, équilibrée et intégrée, eu égard aux limites des capacités des écosystèmes mondiaux. Le cadre de référence mondial est l'Agenda 2030 pour le développement durable (Agenda 2030), ses principes et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) à réaliser à l'horizon 2030. Les ODD couvrent un large éventail de thèmes, de la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les genres à l'économie durable en passant par les mesures de protection du climat.



Le wedding cake : récente façon d'envisager les aspects économiques, sociaux et écologiques des ODD qui met en évidence comment les économies et les sociétés doivent être considérées comme intégrées à la biosphère. L'Hôpital du Valais (HVS) s'en est notamment inspiré pour expliciter sa vision de la durabilité. (Source : stockholm resilience centre)

Contexte cantonal

En 2018, le Conseil d'Etat valaisan adoptait l'Agenda 2030 cantonal. Avec cet agenda, le Valais ambitionne un territoire durable, équitable et solidaire, qui lutte contre les inégalités à tous les niveaux et favorise l'équilibre entre les générations. L'élan initié par le canton du Valais porte ses fruits. Les collaborations et initiatives, internes et externes à l'administration, sont croissantes.

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) souhaite aujourd'hui étendre la dynamique au secteur paraétatique par le développement d'une stratégie « durabilité des établissements publics subventionnés ». Celui-ci est composé de 55 établissements médicosociaux (EMS), 5 centres médicosociaux (CMS), 19 institutions actives dans le domaine du handicap adulte ainsi que l'Hôpital du Valais (HVS). Ces derniers sont encouragés à mettre en œuvre une gouvernance, des actions et des projets durables visant d'une part à s'adapter au changement climatique et d'autre part à réduire l'empreinte carbone de leurs infrastructures.

Dans ce but, le secrétaire général du DSSC, en collaboration avec la déléguée cantonale à la durabilité, a mis en place un comité de pilotage (COPIL) auquel participent les directions de l'association valaisanne des institutions en faveur des personnes en difficulté (AVIP), de l'association valaisanne des EMS (AVALEMS), du groupement valaisan des centres médicosociaux (GVCMS), l'Hôpital du Valais (HVS) et les services de la santé publique et de l'action sociale. Dans un premier temps, le DSSC a mandaté un état des lieux « durabilité » effectué auprès d'une quinzaine d'établissements volontaires et supervisé le test de certains outils de bilan/évaluation de même que l'inventaire de programmes ou cours pertinents. A noter que plusieurs institutions n'ont pas attendu cette initiative pour tendre vers plus de durabilité. La présente stratégie intègre leurs constats, leurs bonnes pratiques de même que les données et apprentissages recueillis pendant cette phase initiale.

Le COPIL a contribué activement à la définition de la présente stratégie en tant que relais et voix des 80 institutions ciblées. La participation de ces dernières a été encouragée à toutes les étapes, notamment lors de l'état des lieux, d'un workshop présentant l'esquisse de stratégie, ainsi que d'une consultation.

Pourquoi agir ?

Aujourd'hui et demain plus encore, les acteurs du système socio-sanitaire feront face à des bénéficiaires en augmentation (vieillesse), des situations plus complexes et plus précaires sur les plans du social et de la santé

(isolement), de même qu'à la persistance de la pénurie de personnel qualifié.

Par les multiples politiques sectorielles qu'il porte, le DSSC a engagé ces dernières années, avec le concours de ses services et de ses partenaires clefs que sont les institutions médicosociales, des projets et des politiques publiques visant à répondre à une grande partie de ces défis : l'impulsion d'une politique des Générations 60+, l'augmentation des subsides primes-maladie au bénéfice de plus de 95'000 personnes, l'investissement de 42 millions afin d'augmenter les salaires du personnel soignant et de renforcer la dotation à l'Hôpital du Valais, la mise en place d'une convention collective de travail pour le personnel des EMS et CMS. S'ajoutent, au plan social, plusieurs projets clefs en matière de lutte contre les discriminations, de renforcement du soutien aux victimes de violence domestique et d'amélioration des conditions de travail. Les acteurs valaisans du secteur socio-sanitaire jouent ainsi un rôle central dans la réalisation des objectifs sociaux et économiques du canton. Ils luttent contre les inégalités, soutiennent les populations vulnérables et favorisent l'accès aux soins, contribuant ainsi à la cohésion sociale et au bien-être collectif.

Pour répondre pleinement aux défis contemporains, ce secteur doit également s'engager dans la réalisation des objectifs de durabilité environnementale. De fait, la santé humaine dépend intrinsèquement de la stabilité des écosystèmes et du respect des limites planétaires dont notre prospérité dépend comme le climat, un air et une eau propres, ou encore le maintien de la biodiversité. Dépasser ces limites expose la société à des risques majeurs : multiplication des crises sanitaires, dégradation des conditions de vie, augmentation des maladies liées à l'environnement et aggravation des inégalités sociales.

Le secteur de la santé et du social génère une empreinte environnementale significative, que ce soit par la consommation d'énergie, la production de déchets, l'utilisation de ressources ou les émissions de gaz à effet de serre. En s'engageant résolument vers la durabilité au sens large, les établissements socio-sanitaires renforcent leur mission première : protéger la santé de la population. Ils deviennent exemplaires, résilients, face aux risques climatiques comme les vagues de chaleur et les maladies exotiques d'une part, mais aussi en diminuant leur dépendance aux énergies fossiles.

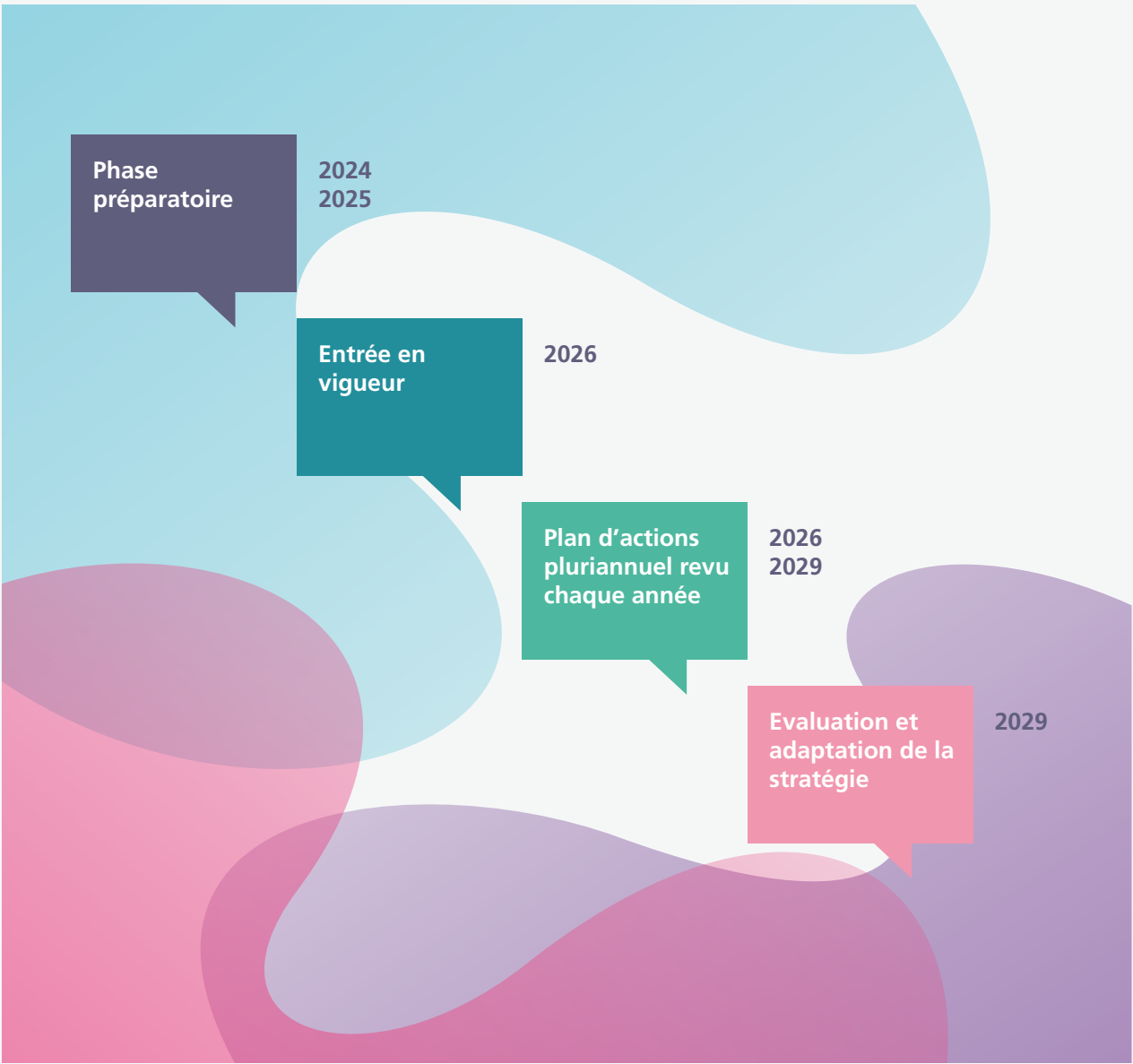


Etapes de la mise en œuvre

Les jalons clefs du processus relatif à la présente stratégie sont les suivants :

- 2024-2025 : phase préparatoire comprenant l'établissement d'un état des lieux initial et d'une esquisse de stratégie.
- 26 novembre 2024 : refus populaire de la Loi cantonale sur le climat qui nécessite d'adapter la stratégie et ses objectifs en regard de la réduction des moyens disponibles.
- Août-septembre 2025 : mise en consultation de la stratégie auprès des établissements subventionnés.

- Fin 2025 : adaptation de la stratégie et validation par le Conseil d'Etat.
- Janvier 2026 : entrée en vigueur de la stratégie et de son plan d'action pluriannuel 2026-2029 (revu chaque année).
- Premier semestre 2029 : évaluation de la stratégie et actualisation.



2. Etat des lieux et phase test

Méthodologie

Afin d'asseoir adéquatement la stratégie, un état des lieux global a été mené courant du deuxième semestre 2024.

Celui-ci a débuté par l'inventaire de projets similaires (benchmark) mis en place par d'autres cantons, notamment ceux de Genève (plateforme durabilité des établissements publics autonomes) et Vaud (association des établissements de soins responsables).

Une enquête a ensuite été menée auprès d'un panel de 15 institutions. Grâce au relais des faïtières membres du COPIL, celles-ci ont accepté de mettre à disposition leur temps et leurs informations afin de nourrir la collecte de données. A noter qu'elles sont en majorité dirigées par des professionnels sensibilisés aux enjeux de durabilité. L'enquête a compris des entretiens qualitatifs visant à prendre la mesure, non seulement des actions et efforts déjà entrepris par les institutions concernées par la démarche, mais également de leurs idées, leurs besoins et des freins rencontrés sur ce chemin (si chemin il y a).

Les institutions volontaires ont également rempli le questionnaire d'auto-évaluation « Marque Valais Entreprise », basée sur les 23 critères liés à l'Agenda 2030 et disponible en ligne, dans le but de collecter leurs données sur la base d'un référentiel commun et connu en Valais. Le formulaire a été mis à disposition pour cette démarche spécifique, permettant aux institutions volontaires d'anticiper le travail en cas de souhait de poursuivre vers la certification éponyme, laquelle inclut un coaching personnalisé, un plan d'action sur trois ans, et une procédure de renouvellement. Les thématiques couvertes touchent à toutes les dimensions de la durabilité et incluent la gouvernance, la collectivité, les collaborateurs, l'économie positive et l'environnement.

Les principaux résultats de l'état des lieux ainsi qu'une esquisse de stratégie ont été présentés aux institutions début novembre 2024 dans le cadre d'un workshop collaboratif. Organisé le 6 novembre 2024 et animé par la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM), cet atelier a rassemblé plus de 60 représentants d'institutions. Dans le cadre d'ateliers en groupe, les participants ont priorisé les orientations,

identifié les freins et besoins pour la mise en œuvre de la stratégie et travaillé en groupes sur des solutions concrètes. A noter que certains participants ont relevé que cet atelier constituait la toute première occasion de retrouver l'ensemble des institutions socio-sanitaires paraétatiques du canton. Une première qui a suscité de l'intérêt et des idées puisque le GVCMS, l'AVIP et l'AVALEMS ont organisé en juin 2025 la « Première rencontre des institutions valaisannes du social et des soins de longue durée ».

Par ailleurs, trois établissements (un EMS, un CMS et une institution sociale) ont testé l'outil « Bilan carbone simplifié » qui, tout comme l'autoévaluation « Marque Valais Entreprise », est interfacé et accompagné par l'Institut Entrepreneuriat et management de la HES-SO Valais Wallis. Opéré par des étudiants HES, cet outil vise à identifier les principaux postes d'émissions de CO2 de l'institution (ou de l'un de ses secteurs) par la collecte et l'intégration de données dans un fichier Excel simplifié. Cette phase test a permis de prendre conscience de la diversité des activités et des enjeux desdits établissements et la nécessité d'adapter la grille d'analyse à leurs spécificités ainsi que de recenser en amont les données nécessaires. Il a aussi montré des limites en termes de disponibilité et d'engagement des étudiants HES et de coaching assuré par l'institut. Du point de vue des référents des trois institutions pilotes, en effet, le « bilan carbone simplifié » a permis de mettre globalement en lumière les principaux postes d'émissions et la nécessité de monitorer certaines données pour un bilan exhaustif et éclairant. Ils estiment que cet outil opéré par des étudiants HES peut éventuellement constituer, pour les institutions encore peu engagées sur ce chemin, un premier pas dans la prise de conscience des enjeux de durabilité. Pour les plus exigeantes, ils suggèrent de faire appel à des outils et un accompagnement professionnels.

Projets et programmes pilotes

Toujours dans le cadre de la phase préliminaire, quatre projets ou programmes pilotes financés par le DSSC ont été initiés et leurs pertinence et intérêt évalués :

- Cours en optimisation énergétique destiné aux responsables techniques/infrastructures et concierges vise à appréhender la démarche d'optimisation des installations techniques dans sa globalité, obtenir les explications de base nécessaires à la compréhension des installations de chauffage et de ventilation, reconnaître et mettre en œuvre des mesures simples d'optimisation de l'exploitation (ex. gestion de l'éclairage et des consommateurs électriques). Deux journées de cours ont été organisées en décembre 2024 auxquelles ont assisté une vingtaine de personnes. Ces dernières se sont dites très satisfaites par la formation.
- Monitoring des pertes alimentaires dans les établissements labellisés « Cuisinons notre région », qui promeut une alimentation locale, saisonnière et équilibrée, vise à réduire le gaspillage alimentaire dans les cuisines collectives. Il prévoit l'installation pendant deux semaines de balances et de poubelles dans les cuisines dans le but de monitorer les pertes alimentaires et mettre en place des objectifs de réduction. Une seconde période de pesée est agendée six mois plus tard afin de mesurer leurs effets.
- Formation « Aménagements extérieurs et biodiversité » de 4 jours (avec examen) sur les aménagements extérieurs favorables à la biodiversité à destination des jardiniers et paysagistes desdites institutions. Disponible dès 2025, elle vise à les sensibiliser aux pratiques d'aménagements et d'entretiens favorables à la biodiversité.
- Des discussions ont été initiées sur le développement d'un outil de planification intelligente des trajets et des ressources pour les services d'aide et de soins à domicile, besoin prioritaire exprimé par les CMS. Des solutions IT permettraient d'optimiser la planification dans le but de réduire les kilomètres parcourus de même que la perte de temps et le stress induits. Ce besoin d'optimisation ne se limite pas aux CMS puisque l'outil à développer permettrait également d'optimiser les trajets d'autres institutions.

Principaux constats

Les lignes qui suivent résument les principaux constats issus de l'état des lieux et du workshop. Parmi les bonnes pratiques initiées par certaines institutions, inventoriées dans le cadre de l'état des lieux, citons notamment :

- Energie et infrastructures : utilisation de régulateurs de tension, modernisation des systèmes d'éclairage avec des solutions LED et des détecteurs de mouvements.
- Mobilité : encouragement à l'utilisation de voitures et de vélos électriques, plans de mobilité à l'étude, démarches en vue de développer un outil d'optimisation des trajets dans le domaine de l'aide et des soins à domicile (CMS).
- Achats : formation durabilité des nouveaux collaborateurs achats, charte achats durables.
- Gestion des déchets : groupe de travail « réduction des déchets infectieux » au sein de l'HVS, audit sur le tri des déchets (réduction des emballages plastiques).
- Alimentation durable : labels « Cuisinons notre région » et/ou « Fourchette verte », productions à partir de ressources de deuxième main ou invendus, personnalisation des commandes pour éviter les déchets alimentaires.
- Sobriété numérique : centralisation des imprimantes, réduction des impressions grâce à l'utilisation de badges d'identification, sensibilisation au numérique responsable.

Eu égard aux certifications « durabilité », il est à relever que certains établissements, bien que certifiés, ne disposent pas encore d'une stratégie institutionnelle de développement durable. D'autres structures se sont renseignées sur des certifications sans aller plus loin, faute de ressources. A l'image de l'HVS, quelques établissements ont inscrit la durabilité dans leur vision stratégique et mené un état des lieux sans pour autant avoir opté pour une labellisation en la matière.

L'autoévaluation en ligne « Marque Valais Entreprise » a permis de mettre en évidence les disparités entre institutions participantes. Le graphique ci-dessous compare l'institution présentant le score le plus bas et la moyenne de celles ayant obtenu les scores les plus élevés. Il illustre les pas à franchir dans chacun des 5 domaines autoévalués, de même que l'expérience et les bonnes pratiques que les établissements pionniers pourront partager dans le cadre de la présente démarche.



Les cinq domaines autoévalués par la « Marque Valais Entreprise » sont :

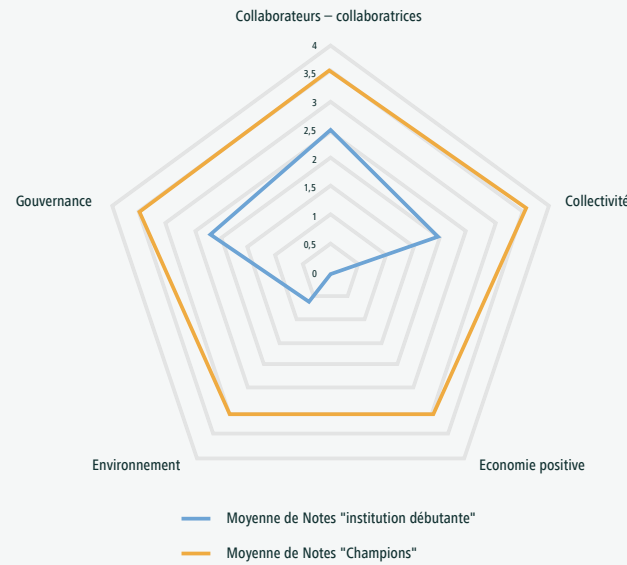
- Gouvernance (ex. stratégie, gestion des risques).
- Collectivité (ex. engagement social, communauté)
- Collaborateurs (ex. formation, égalité)
- Économie positive (ex. politique d'approvisionnement, produits, innovation)
- Environnement (ex. mobilité, efficacité énergétique, gestion des déchets).

Les principaux besoins identifiés par les institutions questionnées lors de l'état des lieux et du workshop sont :

- La mise en place d'une stratégie de durabilité comme levier pour le développement institutionnel, ainsi qu'une démarche favorisant le décloisonnement et la mutualisation des ressources.
- La mise en place d'une « plateforme » permettant de fédérer autour de besoins et de projets concrets, d'organiser le partage d'expériences et de pratiques et de mutualiser les formations/sensibilisations, les ressources et les outils. La création d'un organe chargé de la coordination permettrait de mutualiser des projets avec les organes cantonaux,
- La désignation de responsables « durabilité » dans chaque structure.
- Un guichet ou guide d'information en matière de rénovation énergétique, incluant des aides financières et des conseils, est considéré par certaines structures comme souhaitable.
- L'adaptation du cadre réglementaire visant à la fois à favoriser les actions durables et à limiter les incitations potentiellement négatives.

Les principaux défis relevés concernent :

- Le manque de ressources financières et humaines, la priorité étant de garantir les prestations de base.
- Le gigantesque chantier relatif à la rénovation et à l'optimisation des bâtiments existants ainsi qu'à la construction des nouveaux.



- Le management du changement est perçu comme un obstacle, notamment en ce qui concerne la sensibilisation et la formation du personnel. Certains conseils d'administration, comités de fondation, partenaires communaux et systèmes de pilotage actuels ne sont pas toujours alignés avec les enjeux de durabilité. Les comportements individuels, les contraintes légales, les silos organisationnels et les moyens financiers limités constituent d'importants freins à l'évolution de la culture organisationnelle. Il est d'ailleurs préférable de sensibiliser/former aux pratiques durables in situ plutôt qu'en théorie.
- La mobilité, notamment pour les CMS, qui totalisent environ 5 millions de kilomètres par an. Le renouvellement de la flotte de véhicules et l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques sont des pistes d'amélioration, bien que le renouvellement des flottes soit souvent encore orienté vers des véhicules thermiques pour diverses raisons.



3. Vision et domaines d'actions

Vision

Des institutions socio-sanitaires valaisannes efficaces, résilientes et motrices de la réduction de l'empreinte écologique.

L'efficacité des institutions subventionnées par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) n'est pas à prouver ; les missions qu'elles honorent et les actions qu'elles mènent au quotidien tendent à atteindre les objectifs sociaux et en partie économiques du développement durable. Dès lors, la présente stratégie vise en priorité à diminuer les impacts environnementaux de leurs activités ainsi qu'à augmenter leur résilience face aux risques qui leur sont liés, notamment par la mise en place de plans de contingence et de continuité en cas de catastrophes naturelles (ex. personnel bloqué sur son lieu de domicile).

Les principes qui guident en particulier la stratégie sont :

- Prévention et précaution, à savoir prendre toutes les mesures évitant l'accroissement des risques sanitaires induits par le climat, a fortiori pour les personnes les plus vulnérables.
- Justice sociale : le changement climatique exacerbe les inégalités pour les personnes en précarité sociale, professionnelle, physique et psychique alors qu'elles contribuent le moins aux émissions et en subissent souvent les pires conséquences.
- Participation et coopération de l'ensemble des acteurs sur le territoire cantonal : canton, communes, institutions socio-sanitaires, professionnels, patients et familles.

Sur la base de l'enquête réalisée et de l'atelier collaboratif, la vision stratégique portée par le DSSC en la matière peut se résumer comme suit :

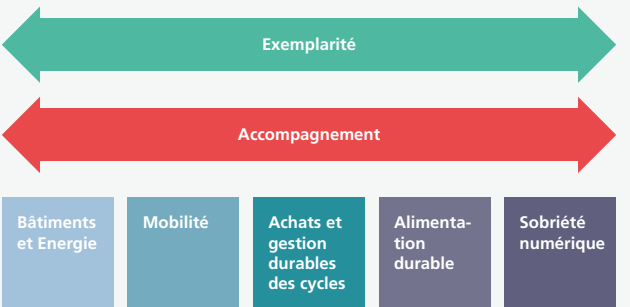
La présente stratégie ambitionne de participer à l'agenda cantonal 2030 et de contribuer à la mise en œuvre de la loi fédérale sur le climat et l'innovation, qui prévoit notamment d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 grâce à des mesures d'adaptation. Elle contribue aussi à d'autres initiatives cantonales, comme la stratégie énergétique qui vise une couverture totale des besoins en énergie par des sources renouvelables locales d'ici 2060, en réduisant la consommation grâce à des comportements adaptés et une meilleure efficacité des bâtiments et véhicules. Enfin, elle participe à la vision mobilité 2040, avec la promotion de la mobilité douce et au plan cantonal de gestion des déchets.



Domaines d'action et objectifs

Sur la base de cette vision, il est attendu des institutions subventionnées des engagements concrets dans cinq domaines d'action thématiques : énergie et bâtiments, mobilité, achats et gestion durables des cycles de matériaux, alimentation durable et sobriété numérique.

Ceux-ci sont complétés par deux domaines d'action transversaux porteurs d'objectifs visant d'une part à fixer le cap dans le but de tendre vers des modèles durables (exemplarité) et d'autre part à faciliter la collaboration, mutualiser les ressources et soutenir les efforts des institutions subventionnées (accompagnement).



Modélisation des cinq domaines d'action thématiques et des deux transversaux

Ces domaines d'action se déclinent en objectifs clefs, synthétisables comme suit :

Domaine d'action		Objectif clef
Bâtiments et Energie		Réduire l'empreinte carbone et la consommation énergétique des bâtiments
Mobilité		Définir et appliquer un plan de mobilité visant à optimiser les trajets professionnels et pendulaires, favoriser le report vers des mobilités à faibles émissions
Achats et gestion durables des cycles de matériaux		Appliquer le principe de 5R promu par le plan cantonal de gestion des déchets (refuser, réduire, réutiliser, recycler, revaloriser/éliminer)
Alimentation durable		Définir et appliquer une politique alimentaire durable (produits sains, locaux et de saison) limitant les pertes et les déchets d'emballages
Sobriété numérique		Limiter l'augmentation des équipements numériques et leur usage excessif, de même que leurs multiples effets rebonds
Exemplarité		Devenir un catalyseur de changement durable par le déploiement d'un processus d'amélioration continue en matière de durabilité
Accompagnement		Accompagner la transition des institutions, notamment en matière de formation/sensibilisation, de mutualisation et de partage de pratiques

Chaque domaine d'action est explicité ci-dessous au moyen d'orientations, elles-mêmes matérialisées par une liste des mesures intégrées au catalogue d'actions.



Bâtiments et Énergie

Le secteur socio-sanitaire, par ses infrastructures et ses activités, est un émetteur important de gaz à effet de serre (GES). Les bâtiments et l'énergie constituent un levier important dans l'effort de décarbonation, notamment en termes :

- de réduction de la consommation d'énergie et d'eau et de sobriété (ex. rénovations énergétiques, gestion des températures) ;
- d'augmentation de la production d'énergies renouvelables ;
- d'adaptation des infrastructures ;
- de construction durable (sobriété des matériaux).

Le financement du patrimoine immobilier de certains établissements socio-sanitaires étant couvert en grande partie par des fonds publics, voire pour certains en quasi-totalité, il importe que celui-ci soit pris en compte et en charge selon les mêmes exigences que le patrimoine bâti du canton. Il en va de même concernant les aménagements extérieurs.

La rénovation des bâtiments existants et la construction de nouveaux selon des principes durables (re-use, recycle, « carbon neutral » pour les nouveaux éléments) garantissent une empreinte écologique moindre à long terme. L'augmentation de la part d'énergie renouvelable réduit la dépendance aux énergies fossiles, tandis qu'une isolation performante diminue la consommation d'énergie pour le chauffage et la climatisation.

Les institutions actives dans le handicap adulte, subventionnées par le DSSC, ont récemment fait l'objet d'une

évaluation financière relative à la pose de panneaux photovoltaïques. En complément, dans le but de disposer d'une vision globale du parc immobilier des fondations, un inventaire et un état-des-lieux des bâtiments propriétés des institutions sociales valaisannes du domaine adulte a été lancé en 2025. Cette démarche mettra en lumière les besoins en termes de rénovation et les coûts selon une méthode harmonisée. Il s'agira ensuite de prioriser les travaux, d'en planifier le financement et de les exécuter. Il convient également de poursuivre l'intégration de solutions intelligentes comme les capteurs et l'automatisation qui améliorent l'efficacité énergétique. Les responsables techniques et concierges devraient être formés et sensibilisés à l'optimisation énergétique des bâtiments. Le suivi des consommations et des audits réguliers permet également d'identifier les leviers d'amélioration.

Par leur ancrage (inter)communal, les établissements socio-sanitaires constituent des interlocuteurs clefs des communes dans l'aménagement du territoire, en particulier en matière d'extérieurs (végétalisation) et de mobilier urbain. La sensibilisation des responsables techniques et concierges aux pratiques d'entretien et de culture favorisant la biodiversité et le verdissement des extérieurs en constitue une dimension clef. Tout comme le partage de bonnes pratiques (ex. moutons tondeurs dans les parcs).

Le catalogue d'actions intègre cinq mesures relatives à l'énergie, aux bâtiments et aux aménagements extérieurs :

Référence	Action	Pilotage	En appui
BATE-1	Poursuivre la planification des rénovations énergétiques et durables du parc immobilier des établissements sociaux et de santé	Canton	Institutions Faïtières
BATE-2	Accompagner les établissements subventionnés dans leurs démarches de rénovation et de construction durable	Canton	Institutions Faïtières
BATE-3	Former les responsables techniques et concierges à l'optimisation énergétique des bâtiments	Institutions	Canton
BATE-4	Former les jardiniers et concierges à l'entretien des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité	Institutions	Canton



Mobilité

Par ses missions et ses activités, le système socio-sanitaire valaisan induit un nombre important de trajets montagne-plaine et vice-versa, notamment dans le secteur de l'aide et des soins à domicile (plus de cinq millions de kilomètres par an sont parcourus par les professionnels dudit secteur des cinq CMS régionaux). La planification socio-sanitaire doit naturellement tenir compte des spécificités topographiques, culturelles et linguistiques de notre canton et, en premier lieu, des besoins de ses habitants et de leur liberté de choix.

En Valais, la mobilité, non seulement professionnelle mais également pendulaire constitue le deuxième plus grand poste d'émission de GES (après l'industrie et la construction). Les trajets des professionnels domicile-lieu de travail - ou d'intervention - sont à ce stade encore trop peu mutualisés. Il importe d'évaluer des moyens d'optimisation, d'évolution des pratiques, voire de mutualisation, dans le but de réduire les nuisances liées au trafic (émissions de GES, particules fines, micro-plastics, bruits, etc.). Citons parmi d'autres :

- Le développement de plans de mobilité qui intègrent par exemple :
 - La substitution par des moyens de mobilité décarbonée (douce, électrique).
 - L'harmonisation des critères de parking priorisant les pratiques durables.
 - La sensibilisation des collaborateurs aux solutions de mobilité respectueuses de l'environnement et mettant en évidence les moyens de changement de comportement durable.
- L'optimisation des trajets professionnels par un outil de planification intelligente des ressources et des trajets.

- L'évaluation des possibilités de mutualisation en matière d'acquisition, d'utilisation et de maintenance des flottes de voitures et de vélos électriques, mais également dans le cadre des négociations relatives à l'établissement et l'exploitation des bornes de recharge.

De plus, l'optimisation de la mobilité passe également par l'analyse des moyens de repenser l'organisation du travail, des équipes et des horaires, de favoriser, pour les fonctions en adéquation, le télétravail, voire même d'offrir des dessertes plus importantes de transport public.

A ce stade, le catalogue des actions intègre trois mesures relatives à la mobilité :



Référence	Action	Pilotage	En appui
MOB-1	Etablir des plans de mobilité à l'échelle des institutions ou du secteur	Institutions Faïtières	Canton
MOB-2	Développer un outil de planification intelligente des trajets et des ressources, destiné prioritairement aux CMS	Canton	Institutions Faïtières
MOB-3	Evaluer l'opportunité de mutualiser l'acquisition/location et la maintenance de véhicules et vélos électriques	Institutions Faïtières	Canton

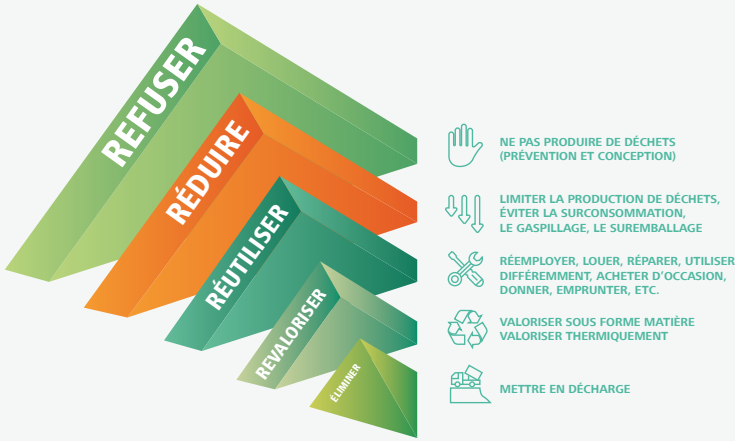


Achats et gestion durables des cycles de matériaux

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. La limitation de la production de déchets commence par une meilleure gestion des ressources. Il nécessite d'inverser le paradigme en instaurant sur le continuum entier des modes de produire et de consommer les plus durables et circulaires possibles. Le plan cantonal de gestion des déchets publié en 2023 par le Service de l'environnement (SEN) et qui s'adresse tant aux particuliers, aux entreprises qu'aux collectivités publiques, matérialise cette ambition en mettant en exergue le principe des 5R :

- Refuser la production de déchets en repensant la conception d'un produit, d'un projet.
- Réduire la production de déchets en diminuant la production de déchets à la source, notamment par des mesures d'information et de sensibilisation.
- Réutiliser et recycler en améliorant et en consolidant la connaissance des flux de matériaux existants sur le territoire et en favorisant le développement de synergies et de projets innovants en vue d'une gestion écologiquement rationnelle des matériaux.
- Revaloriser et éliminer de manière conforme des déchets en certifiant des installations et des produits générés répondant aux exigences environnementales.

Limitier la production de déchets, augmenter le taux de recyclage et de compostage ou produire selon les principes de l'économie circulaire nécessite d'avoir une image de départ et l'appui d'experts par le biais d'audits déchets/ressources. Ces derniers permettent d'établir un plan « achat et gestion durables du cycle de vie des matériaux » qui intègre des actions très concrètes



Pyramide des 5R du Plan cantonal de gestion des déchets (2023)

comme l'installation d'infrastructures de tri, mais également des initiatives de sensibilisation favorisant l'adhésion des collaborateurs et l'innovation, par exemple en matière d'économie circulaire.

Dans le secteur qui nous concerne, la question de la production de déchets liée à la surmédication et au matériel médical à usage unique est au centre de la réflexion.

La politique d'achats durables passe par l'établissement d'une charte intégrant les dimensions précitées ainsi que l'encouragement des circuits courts. L'intégration de critères de durabilité dans les achats, qui plus est, dans les appels d'offres publics constitue un paramètre clef. Ces derniers doivent inclure des critères sociaux et environnementaux. La réparabilité et la durée de vie des produits doivent être des priorités. La mutualisation des achats diminue les coûts et l'impact environnemental. Former les équipes d'achats garantit une meilleure application des critères durables. En la matière également, des audits permettent de suivre l'évolution des pratiques d'achat et les partenariats avec des fournisseurs durables renforcent la crédibilité des institutions.

Le catalogue des actions intègre cinq mesures relatives à ce domaine :

Référence	Action	Pilotage	En appui
AGD-1	Etablir un modèle de charte d'achats durables intégrant les principes des 5R et de l'économie circulaire	Institutions Faïtières	Canton
AGD-2	Sensibiliser les personnels à la gestion des déchets et à l'économie circulaire	Institutions	Canton
AGD-3	Evaluer collectivement les potentiels de réduction de flux de matières médicamenteuses (réduction des déchets)	Institutions Faïtières	Canton
AGD-4	Evaluer l'opportunité de développer une centrale d'achats commune	Institutions	Canton
AGD-5	Soutenir l'établissement d'audits de la gestion des déchets	Canton	Institutions

Alimentation durable

Selon la définition de l'Office fédéral de l'agriculture, une alimentation durable préserve la biodiversité et le climat, est culturellement acceptable, nourrissante et saine, mais aussi économiquement équitable et abordable. Elle établit un lien entre les producteurs et les consommateurs dans le système alimentaire. Une telle alimentation contribue à la préservation de la santé des individus et de l'état de la planète.

La recette de la durabilité dans son assiette se compose de trois ingrédients : qualité, proximité (circuits courts) et réduction du gaspillage alimentaire (y c. les matériaux d'emballage et les couverts à usage unique).

L'alimentation durable constitue une dimension clef de l'agenda 2030 cantonal. Avec son soutien, plusieurs projets portés par les services cantonaux ont pu voir le jour, notamment la plateforme d'achats regiofood et le label « Cuisinons notre région » (CNR). Le Conseil d'Etat a également décidé en 2020 que toute institution subventionnée à 50% et plus devait obtenir à moyen terme la certification CNR. Actuellement, près de 80% l'ont obtenue. L'ambition est que toute entité subventionnée par le DSSC en dispose d'ici fin 2028.

De fait, les circuits courts minimisent l'empreinte carbone des produits alimentaires. L'adaptation, voire la personnalisation, des repas réduit les surplus et le gaspillage. Favoriser les contenants réutilisables diminue les déchets d'emballage.

La sensibilisation des professionnels de la restauration et l'évolution de leurs pratiques passent par des expériences concrètes. Le monitoring des pertes alimentaires, qui permet de monitorer sur deux semaines les déchets de cuisine (production et retour assiette), en est une. Celui-ci se poursuivra dans le but d'essaimer à l'ensemble des cuisines du système socio-sanitaire valaisan. Sensibiliser les consommateurs (professionnels, patients, familles) aux mêmes enjeux nécessite des actions et campagnes pertinentes et percutantes (la preuve par l'exemple, comme l'a démontré la campagne « demi-assiette »).

Le catalogue des actions intègre 4 mesures relatives à l'alimentation durable :

Référence	Action	Pilotage	En appui
AL-1	Etendre le monitoring des pertes alimentaires à l'ensemble des institutions disposant de cuisines collectives	Institutions	Canton
AL-2	Etendre le label "Cuisinons notre région" à l'ensemble des institutions subventionnées disposant de cuisines collectives	Institutions	Canton
AL-3	Sensibiliser les personnels de cuisine à l'alimentation durable et aux circuits courts	Institutions	Canton
AL-4	Intégrer les enjeux d'alimentation durable et de circuits courts dans la politique d'achats durables	Institutions	Canton



Sobriété numérique

L’optimisation énergétique passe également par une « consommation » numérique responsable. Adopter un comportement numériquement sobre, tant durant les heures de travail que dans la vie personnelle, ce n’est pas uniquement centraliser les imprimantes ou n’imprimer que l’essentiel. C’est également :

- centraliser les serveurs afin de réduire leur consommation énergétique ;
- optimiser le stockage et la transmission des données ;
- opter pour des solutions cloud durables ;
- dans la mesure du possible, opter pour des solutions numériques mutualisées entre institutions ;
- s’accompagner de prestataires locaux.

La sobriété numérique se décline également dans la politique d’achats durables priorisant l’acquisition d’équipements informatiques pérennes. Ces actions nécessitent de sensibiliser les utilisateurs à ces enjeux, de même qu’aux gestes numériques responsables afin de créer des réflexes durables. Cela peut notamment se faire via le partage d’expériences entre institutions et des cours de sensibilisation.

Le Service cantonal de l’informatique développe actuellement plusieurs outils en matière de sobriété numérique. La présente stratégie vise à intégrer les orientations proposées et à s’inspirer des outils mis en place.

Le catalogue des actions intègre trois mesures relatives à la sobriété numérique :

Référence	Action	Pilotage	En appui
SN-1	Réduire la consommation d'énergie des serveurs et des appareils numériques	Institutions	Canton
SN-2	Sensibiliser les professionnels à l'empreinte carbone du numérique et développer leurs compétences au moyen de cours pratiques et de partages d'expériences	Institutions	Canton
SN-3	Développer un guide des bonnes pratiques en matière de sobriété numérique	Canton	Institutions Faïtières



Exemplarité

En tant qu’actrices et parties prenantes des politiques publiques cantonales, également partenaires clefs des communes, les institutions socio-sanitaires subventionnées par le DSSC jouent un rôle essentiel en matière d’exemplarité. En se déclinant à l’ensemble des domaines d’action thématiques mentionnés ci-dessus, l’exemplarité entraîne une dynamique positive dans le secteur.

Pour les questions climatiques, les institutions sont solidaires du canton et de la Confédération dans leur rôle de modèle visant à atteindre l’objectif de zéro émission nette en 2040 de même qu’en matière d’adaptation aux changements climatiques (art. 10 LCI).

La santé physique et mentale de leurs patients et clients, tout comme celle de leurs collaborateurs et collaboratrices, est mise sous pression, notamment par les canicules et l’accroissement des risques de dangers naturels.

L’exemplarité repose sur une gouvernance durable et l’implication active des parties prenantes dans une démarche collective. Une culture collaborative facilite l’émergence d’idées innovantes. L’implication des collaborateurs, des résidents et de leur famille renforce l’adhésion aux initiatives des institutions. De plus, la collaboration entre institutions favorise le partage d’expériences et d’outils. Par exemple, nommer des référents durabilité au sein de chaque établissement assure un suivi rigoureux et une cohérence dans les actions entreprises ; cela permet également d’insuffler un vent de durabilité dans la gouvernance institutionnelle. Des formations continues sont aussi essentielles pour soutenir l’évolution des pratiques professionnelles vers une durabilité accrue.

Référence	Action	Pilotage	En appui
EX-1	Procéder à un état des lieux composé notamment de l'autoévaluation "Marque Valais Entreprise" (certification minimale à obtenir) et, selon l'amplitude de l'établissement, d'un bilan carbone	Institutions	Canton
EX-2	Faire évoluer la gouvernance vers plus de durabilité et nommer une personne référente "durabilité" au sein de chaque institution	Institutions	Canton
EX-3	Mener des analyses des risques climatiques de certains sites clefs	Canton	Communes
EX-4	Développer une coopération efficiente avec les communes en vue d'augmenter la résilience face aux événements liés au changement climatique et aux dangers naturels	Canton	Institutions
EX-5	Evaluer les moyens complémentaires à ceux développés par le médecin cantonal de réduire la surmédication dans les institutions	Canton	Institutions Faïtières

S’ajoute également l’importance de la coopération avec les communes. Par leurs liens étroits et leur dialogue permanent avec les communes dans lesquelles ils opèrent, les établissements socio-sanitaires agissent comme moteurs en influençant par exemple les réflexions en matière d’aménagement du territoire ou de planification adaptée au climat. Ce type de coopération est d’autant plus essentiel quand il s’agit de prévenir et de gérer les événements liés au changement climatique et aux dangers naturels, crues, routes barrées ou canicules. Ces événements nécessitent de la réactivité et de l’agilité des collectivités publiques et de ses partenaires dans le but notamment de mobiliser les professionnels présents sur site afin de prendre soin des personnes nécessitant des soins.

La surmédication est responsable d’une partie importante des émissions de CO2 du secteur sanitaire. Se pencher sur cet enjeu aurait donc un impact positif sur l’empreinte écologique et sur la santé publique.

Afin d’encourager les institutions à entrer dans un processus d’amélioration continue en matière de durabilité, le catalogue des actions intègre cinq mesures transversales :

Accompagnement

Seul l’effort combiné de toutes les parties permet d’atteindre les objectifs fixés, avec le soutien et l’accompagnement du canton du Valais en tant que facilitateur et catalyseur. Ce dernier favorise la mise en réseau des ressources et des partenaires et mettra à disposition les outils, matériels et connaissances dans les différents domaines d’action.

L’état des lieux a mis en évidence le besoin pour les institutions de prendre appui sur une coordination « durabilité » chargée notamment :

- de l’organisation de formations pratiques et de cours de sensibilisation mutualisés, ainsi que le partage d’expériences et d’informations ;
- du développement et de l’actualisation de la boîte à outils compilant les bonnes pratiques ;
- de l’organisation du workshop annuel.

La mise en place d’un « réseau durabilité » pourrait assumer ces différentes missions en tant qu’interface des directions et références durabilité des institutions subventionnées. Afin de favoriser et de soutenir ces démarches, le DSSC, ses services ainsi que le Département des finances et de l’énergie (DFE) par le biais de la déléguée cantonale à la durabilité, participeront aux coûts relatifs aux certifications, bilans carbone et formations mutualisées de même qu’au financement de la mise en place du réseau et de son exploitation.

D’ici à 2029, des critères « durabilité » devraient être progressivement intégrés dans les mandats de prestations des institutions de même que dans les appels d’offres soumis aux marchés publics, conformément aux nouvelles exigences LMP/AIMP.

Le catalogue d’actions intègre les quatre mesures transversales suivantes, relatives à l’accompagnement :

Référence	Action	Pilotage	En appui
ACC-1	Mettre en place et financer un « réseau durabilité » au service des établissements subventionnés	Canton	Institutions Faïtières
ACC-2	Former et sensibiliser les cadres et les collaborateurs aux enjeux « climat et durabilité » au moyen de cours pratiques et théoriques	Institutions	Canton
ACC-3	Organiser annuellement un workshop destiné à l'ensemble des institutions subventionnées	Canton	Institutions Faïtières
ACC-4	Intégrer des clauses durabilité dans les mandats de prestations et dans les appels d’offres relatifs aux marchés publics	Canton	Institutions



4. Mise en œuvre

Gouvernance

La gouvernance s’appuie sur trois niveaux :

- politique : assuré par le Conseil d’Etat
- stratégique : composé du COPIL et piloté par l’Etat-major du DSSC
- opérationnel : garanti par les directions et référents « durabilité » des institutions subventionnées et, bien sûr, l’ensemble de leurs personnels.

Comme évoqué plus haut, il importe que la stratégie ne se résume pas à des mots posés sur une page blanche, mais qu’elle soit humanisée et vitalisée. Ce rôle sera joué par le réseau dédié qui agit à la fois en tant qu’interface entre les niveaux stratégique et opérationnel, que vecteur de formation, d’information et d’orientation pour les institutions et les acteurs du terrain.

Au gré des projets et des besoins, le COPIL et le réseau durabilité font appel à des mandataires externes (organisation du workshop annuel, des cours/formations spécifiques, notamment). De plus, un lien étroit est assuré non seulement avec les communes, mais également avec les services cantonaux porteurs de politiques sectorielles (ex. services de l’environnement, de l’agriculture, de l’énergie et des forces hydrauliques, de l’immobilier et du patrimoine).

Catalogue d’action et monitoring

Le catalogue d’actions recense l’ensemble des mesures thématiques et transversales destinées à concrétiser les objectifs de la présente stratégie. Il précise, pour chaque domaine d’action, les étapes et leviers à mettre en œuvre durant sa période de validité. Il sera mis en œuvre de manière agile et fera l’objet d’une priorisation annuelle avec le réseau de répondants durabilité. Il pourra également être actualisé en fonction de l’évolution de sa mise en œuvre. Des indicateurs de suivi et d’impact seront développés en fonction des données, des besoins et des ressources disponibles.

Financement

Les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la stratégie départementale ne peuvent être articulés qu’en termes approximatifs à ce stade. Le financement de la mise en œuvre des mesures sera assuré par :

- le budget de fonctionnement de l’Etat-major du DSSC et de ses services ;

- l’Agenda 2030 ;
- les mesures sectorielles portées par les autres départements et services cantonaux.

Un montant global à hauteur de CHF 500’000.- a été réservé sur 2025 et 2026 par le DSSC (2x Fr. 200’000.-) et le DFE. (budget de la déléguée à la durabilité 2x Fr. 50’000.-). En outre, les deux départements pourraient financer une coordination au sein de l’une des organisations faïtières concernées. Cette coordination aurait pour mission de soutenir les institutions dans la mise en œuvre de la stratégie jusqu’à fin 2029 en mettant en place un réseau durabilité pour fédérer les efforts et partager les ressources. Un cahier des charges serait défini par les départements en collaboration avec les partenaires.

Parallèlement à cette démarche, comme indiqué dans sa décision du 4 juin 2025, le Conseil d’Etat va élaborer une stratégie à long terme pour le financement des conséquences du changement climatique basée sur les 3 piliers suivants : prévention, anticipation et rétablissement. Une partie des moyens pourrait être allouée aux mesures du catalogue d’action de la présente stratégie.

De plus, des discussions spécifiques relatives à la planification et au financement à long terme des rénovations et des constructions de bâtiments de l’HVS et des institutions AVIP sont en cours. Les orientations ainsi que la planification devraient intégrer à terme l’ensemble des établissements subventionnés par le DSSC.

S’ajoutent d’éventuelles aides de la Confédération, notamment via les programmes d’impulsion comme ADAPT+ prévus par la Loi fédérale sur le Climat et l’innovation.

Evaluation et communication

Cette stratégie s’inscrit dans une démarche ambitieuse et inclusive, visant à répondre aux défis sociaux, environnementaux et économiques de manière cohérente et proactive. Chaque pilier constitue une étape clef pour faire des établissements subventionnés des modèles de durabilité.

Au terme de la législature 2025-2029, la portée et les effets de la stratégie seront évalués dans le but de l’adapter et de la voir essaimer à d’autres établissements subventionnés par le canton.

La sensibilisation est une partie importante de la réussite de la mise en œuvre de la stratégie. Une communication fine et bien articulée accompagnera et mettra en lumière les étapes franchies dans le but de sensibiliser l’ensemble des parties prenantes (institutions, communes, services cantonaux, mais également bénéficiaires et patients ainsi que leur famille) à l’importance de leur rôle sur le chemin de durabilité.

5. Références documentaires

- Stratégie cantonale Mobilité douce 2040
- Stratégie énergétique cantonale
- Agenda 2030
- Canton de Genève, Bilan durabilité et Etablissements publics autonomes 2022
- Canton de Vaud, Association des établissements de soins responsables

6. Catalogue d'actions

Référence	Action	Pilotage	En appui
BATE-1	Poursuivre la planification des rénovations énergétiques et durables du parc immobilier des établissements sociaux et de santé	Canton	Institutions Faïtières
BATE-2	Accompagner les établissements subventionnés dans leurs démarches de rénovation et de construction durable	Canton	Institutions Faïtières
BATE-3	Former les responsables techniques et concierges à l'optimisation énergétique des bâtiments	Institutions	Canton
BATE-4	Former les jardiniers et concierges à l'entretien des aménagements extérieurs favorables à la biodiversité	Institutions	Canton
MOB-1	Etablir des plans de mobilité à l'échelle des institutions ou du secteur	Institutions Faïtières	Canton
MOB-2	Développer un outil de planification intelligente des trajets et des ressources, destiné prioritairement aux CMS	Canton	Institutions Faïtières
MOB-3	Evaluer l'opportunité de mutualiser l'acquisition/location et la maintenance de véhicules et vélos électriques	Institutions Faïtières	Canton



6.

Référence	Action	Pilotage	En appui
AGD-1	Etablir un modèle de charte d'achats durables intégrant les principes des 5R et de l'économie circulaire	Institutions Faïtières	Canton
AGD-2	Sensibiliser les personnels à la gestion des déchets et à l'économie circulaire	Institutions	Canton
AGD-3	Evaluer collectivement les potentiels de réduction de flux de matières médicamenteuses (réduction des déchets)	Institutions Faïtières	Canton
AGD-4	Evaluer l'opportunité de développer une centrale d'achats commune	Institutions	Canton
AGD-5	Soutenir l'établissement d'audits de la gestion des déchets	Canton	Institutions
AL-1	Etendre le monitoring des pertes alimentaires à l'ensemble des institutions disposant de cuisines collectives	Institutions	Canton
AL-2	Etendre le label « Cuisinons notre région » à l'ensemble des institutions subventionnées disposant de cuisines collectives	Institutions	Canton
AL-3	Sensibiliser les personnels de cuisine à l'alimentation durable et aux circuits courts	Institutions	Canton
AL-4	Intégrer les enjeux d'alimentation durable et de circuits courts dans la politique d'achats durables	Institutions	Canton
SN-1	Réduire la consommation d'énergie des serveurs et des appareils numériques	Institutions	Canton
SN-2	Sensibiliser les professionnels à l'empreinte carbone du numérique et développer leurs compétences au moyen de cours pratiques et de partage d'expériences	Institutions	Canton
SN-3	Développer un guide des bonnes pratiques en matière de sobriété numérique	Canton	Institutions Faïtières
EX-1	Procéder à un état des lieux composé notamment de l'autoévaluation « Marque Valais Entreprise » (certification minimale à obtenir) et, selon l'amplitude de l'établissement, d'un bilan carbone	Institutions	Canton
EX-2	Faire évoluer la gouvernance vers plus de durabilité et nommer une personne référente « durabilité » au sein de chaque institution	Institutions	Canton
EX-3	Mener des analyses des risques climatiques de certains sites clefs	Canton	Communes
EX-4	Développer une coopération efficiente avec les communes en vue d'augmenter la résilience face aux événements liés au changement climatique et aux dangers naturels	Canton	Institutions
EX-5	Evaluer les moyens complémentaires à ceux développés par le médecin cantonal de réduire la surmédication dans les institutions	Canton	institutions, faitières
ACC-1	Mettre en place et financer un « réseau durabilité » au service des établissements subventionnés	Canton	Institutions Faïtières
ACC-2	Former et sensibiliser les cadres et les collaborateurs aux enjeux « climat et durabilité » au moyen de cours pratiques et théoriques	Institutions	Canton
ACC-3	Organiser annuellement un workshop destiné à l'ensemble des institutions subventionnées	Canton	Institutions Faïtières
ACC-4	Intégrer des clauses durabilité dans les mandats de prestations et dans les appels d'offres relatifs aux marchés publics	Canton	Institutions

